

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/043

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur COUPAIN Sébastien, en date du 12 février 2026,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'un plateau grue, au niveau du 251 rue Edouard Vaillant (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE par Monsieur COUPAIN Sébastien, Responsable d'agence Hauts-de-France, ESE France – 1^{ère} Avenue, Bâtiment L, (59000) LILLE ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au niveau du 251 rue Edouard Vaillant, le long du trottoir, côté nouvelles habitations, afin de permettre le stationnement d'un plateau grue. **Cette mesure est prévue sur une journée entre le mercredi 11 mars et le vendredi 13 mars 2026.**

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée manuellement par un opérateur si la circulation est intense.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur COUPAIN Sébastien,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 13 février 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON